

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021**



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_075

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET  
  
OPÉRATION DE  
LOGEMENT SOCIAL PAR  
VILOGIA - 8 RUE DE  
MARGNOLLES -  
PARTICIPATION  
FINANCIÈRE DE LA  
COMMUNE

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON  
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :  
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

**2021013-075-DE**

Rapport de : Côme TOLLET

VILOGIA est un groupe privé d'immobilier social, originaire des Hauts de France. Il compte parmi les six Entreprises Sociales pour l'Habitat qui bénéficient d'un agrément national. Son patrimoine locatif est constitué de plus de 70 000 logements, répartis dans les principales zones tendues du territoire national, dont la métropole de Lyon.



Sur Caluire et Cuire, VILOGIA dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 90 logements répartis au 24-26 rue Pasteur, au 150 grande rue de Saint-Clair, et au 29 chemin de Fond Rose.

Le bailleur s'est porté récemment acquéreur en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 42 logements dans un programme immobilier en cours de construction par Promoval au 8 rue de Margnolles (ex Centre Livet). Ces biens sont répartis en 13 P.L.U.S. (10 T2 et 3 T3), 12 P.L.A.i. (9 T2 et 3 T3) et 17 P.L.S (12 T2 et 5 T3), ces derniers non comptabilisés pour le calcul de la subvention.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 52 026 €, soit 27 057 € au titre des P.L.U.S. et 24 969 € pour les P.L.A.i.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m<sup>2</sup> de surface utile.

Les logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Commune à l'opération de logement social réalisée par Vilogia au 8 rue de Margnolles (13 P.L.U.S. et 12 P.L.A.i) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière ;
- DE DIRE que la dépense de 52 026 € sera inscrite au budget de l'exercice 2021, selon le plan de compte fonction 72 nature 204182 .

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRÉSENT ACTE EST EXÉCUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

21 OCT. 2021



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.